



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04 - 📠 02.48.26.96.12  
[mairiehenrichemont@orange.fr](mailto:mairiehenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 20 SEPTEMBRE 2022 PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT Parking de l'église

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route ;
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de la boucherie Agogué ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique sur le parking devant l'église.
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking devant l'église le jeudi 22 septembre 2022 de 8h à 12h.

**Article 2<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressé sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,  
Gilles BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-211801097-20220920-2022-93AR-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022

Notification : 08/08/2022

Publié sur le site de la collectivité le 21.09.2022